

ACADEMIE DE DROIT CONSTITUTIONNEL EN AFRIQUE

YAOUNDE 28 JUILLET – 7 AOUT 2008

« CONSTITUTION ET ELECTIONS »

APPEL A CANDIDATURES

DATE LIMITE : 10 JUILLET 2008

www.citizens-governance.org

Initiatives de Gouvernance Citoyenne (IGC) est une association de droit camerounais créée en 2005 dont la mission est de combler l'absence de mécanismes optimaux permettant au citoyen de participer à la gouvernance en Afrique en général et au Cameroun, de façon plus spécifique. Pour ce faire, IGC s'inspire dans son action des instruments et standards juridiques internationaux, sous-régionaux et nationaux de protection des droits de l'Homme et de promotion de la participation des citoyens à la gouvernance de leurs pays, notamment les Constitutions.

Afin de combler le déficit en matière constitutionnelle en Afrique, IGC a développé un programme « Constitutionalisme et Droits Constitutionnels », dont l'un des axes majeurs est l'organisation d'une Académie annuelle visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des dispositifs institutionnels par le grand public.

En effet, tirant les enseignements d'un Séminaire organisé au mois de janvier 2007 sur la Constitution camerounaise du 18 janvier 1996, IGC s'est assigné comme principal objectif l'appropriation des questions constitutionnelles par le plus grand nombre. De fait, par une vulgarisation de l'enseignement du droit constitutionnel et l'échange avec les pairs, on aboutirait à une meilleure connaissance par les citoyens du fonctionnement des institutions, de leurs droits et libertés constitutionnellement garantis et des mécanismes de réalisation et de promotion de leurs droits.

OBJECTIFS GENERAUX DE L'ACADEMIE

- Procurer aux participants un enseignement du droit constitutionnel de qualité à moindre coût, accompagné d'un Diplôme de l'Académie ou d'un Certificat de participation sur un problème donné;
- Améliorer la connaissance et la maîtrise des dispositifs institutionnels par un plus large public;
- Vulgariser l'enseignement du droit constitutionnel en Afrique;
- Contribuer au développement et à la diffusion pratique du droit constitutionnel en Afrique.

Contrairement aux autres manifestations du même type, l'Académie de droit Constitutionnel initiée par IGC n'est pas réservée au public averti des universitaires. La promotion et la diffusion du droit constitutionnel qui sont recherchées visent un public beaucoup plus large, notamment les étudiants, les acteurs de la vie politique et de la société civile, les fonctionnaires et agents publics, les membres des différentes juridictions et tous les citoyens intéressés par la chose publique.

Pour la session 2008, la direction et les enseignements de l'Académie seront assurés par des universitaires et praticiens spécialistes du droit constitutionnel, venus du Cameroun et d'autres pays d'Afrique, notamment du Gabon, du Nigéria, du Togo, du Sénégal et de la France, offrant ainsi un riche panel d'expertises comparatives en droit constitutionnel et dans les mécanismes électoraux tels que pratiqués sur l'ensemble du Continent.

OBJECTIFS SESSION 2008 « CONSTITUTION ET ELECTIONS »

Il est largement acquis que constitue un Etat de droit, tout pays qui dispose d'une Constitution prescrivant une séparation des pouvoirs et garantissant les droits et libertés des citoyens, et dans lequel sont organisées des élections libres et disputées. Et de ce dernier point de vue, il est aisé d'observer, en plus d'une réelle apathie des scrutins électoraux, une forme de frénésie électorale en Afrique. La période toute récente en témoigne: des élections nationales et locales au Cameroun avec intervention, pour certaines circonscriptions, du juge de l'élection ; des scrutins nationaux controversés et/ou sources de conflits au Kenya et au Zimbabwe. Par ailleurs, pour la seule année 2008, environ 22 élections nationales et/ou locales ont eu lieu ou sont annoncées à l'échelle continentale. Les considérations qui précèdent justifient amplement qu'IGC ait choisi comme thème général de la première session de son Académie : « **Constitution et Elections** ». Le cours inaugural visera, dans cette mesure, à mettre en valeur l'articulation, souvent postulée et sans doute souhaitable, entre le principe de l'élection et la dynamique du constitutionnalisme libéral.

Agencement des interventions du **Cours général**

Thématiques	Objectifs
L'organisation des élections	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le statut et le régime de l'électeur et du candidat; • Examiner les types de systèmes électoraux prévus par les dispositions constitutionnelles et législatives en vigueur, ainsi que leur mise en œuvre.
Le déroulement des élections	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les modalités du découpage électoral; • Identifier les principes et les règles gouvernant à la fois la campagne électorale et le scrutin; • Mettre en valeur les interactions entre communication politique et accès aux médias en période électorale.
Le contentieux électoral	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les organes et/ou juridictions compétents en matière électorale; • Mettre en exergue les lignes de force des décisions rendues dans le cadre du contentieux pré-électoral et du contentieux post-électoral, à la fois au plan national et au niveau international.
La régulation et l'observation du processus électoral	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le statut et les missions des organismes indépendants de régulation du processus électoral, de type ONEL, ELECAM, CENI (Bénin)... • Discuter des expériences d'observation sous-régionale, régionale et internationale des élections.
Les élus et la question des mandats électoraux	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la place du mandat électoral dans un système représentatif; • Examiner la question du cumul des mandats et la problématique de la limitation du nombre de mandats électifs.

Dans le prolongement logique du Cours général, **trois Cours spéciaux** seront assurés et se rapporteront aux questions suivantes:

Cours spéciaux	Objectifs
Elections et droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la relation entre la question de l'élection et les droits fondamentaux; • Examiner la conception de la citoyenneté dans un système électoral; • Identifier la place des droits civils et politiques des citoyens dans le cadre du système électoral.
Elections et argent	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les règles de financement des partis politiques et des campagnes électorales; • Examiner les caractéristiques des financements publics et privés; • Déterminer les incidences de l'existence ou de l'absence de financements publics et/ou privés sur la fiabilité du scrutin.
Elections et légitimité	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer si l'élection constitue le critère unique de la légitimité d'un élu; • Examiner les questions de transparence, sincérité et crédibilité du scrutin et la légitimité des élus.

ACADEMIE DE DROIT CONSTITUTIONNEL EN AFRIQUE
(1ère Session Yaoundé 2008, 28 Juillet - 7 Août 2008)

CONSTITUTION ET ELECTIONS

PROGRAMME PROVISOIRE

Dates	Heure	Cours	Intervenant
Lundi 28 Juillet	9:30	Allocution Bienvenue	Antoine EYEBE <i>Président du Conseil d'Administration d'IGC</i>
	9:45	Ouverture solennelle	Doyen Maurice KAMTO <i>Ministre délégué auprès dM. le Vice-premier ministre, Garde des sceaux, chargé de la justice ou son représentant</i>
	10:00 - 12:30	Cours Inaugural: Le principe électif et la dynamique du constitutionalisme libéral	<i>Pr. Alain ONDOUA</i>
	12:30 - 14:30	DEJEUNER	
	14:30 - 17:00	Elections et légitimité	<i>Pr. Guy ROSSANTAGA RIGNAULT</i>
	19:30	DINER DE BIENVENUE	
Mardi 29 Juillet	9:00 - 12:00	Pré-requis organiques de l'élection: le statut de l'électeur et les conditions de candidature	<i>Pr. Narcisse MOUELLE KOMBI</i>
	12:00 - 14:00	DEJEUNER	
	14:00 - 17:00	Les systèmes électoraux: Théorie et pratique	<i>Dr. Chidi Anselm ODINKALU</i>
Mercredi 30 Juillet	9:00 - 12:00	Le déroulement de l'élection: découpage électoral, campagne électorale, scrutin	<i>Pr. Bernard-Raymond GUIMDO NDONGMO</i>
	12:00 - 14:00	DEJEUNER	
	14:00 - 17:00	Communication électorale et medias	<i>Alioune TINE</i>
Jeudi 31 Juillet	9:00 - 12:00	Le contentieux électoral interne	<i>Pr. Marcelin NGUELE-ABADA</i>
	12:00 - 14:00	DEJEUNER	
	14:00 - 17:00	Le contentieux électoral international	<i>Maître Ibrahima KANE</i>
Vendredi 1er Août	9:00 - 12:00	Régulation du processus électoral par un organisme indépendant : (ONEL/ELECAM, CENI au Benin, et autres expériences)	<i>Dr. Emmanuel KAM-YOGO</i>

APRES-MIDI LIBRE			
Samedi 2 Août	9:00 – 12:00	Elections et droits fondamentaux	<i>Pr. Jean-Louis ATANGANA AMOUGOU</i>
SAMEDI APRES-MIDI ET DIMANCHE LIBRES			
Lundi 4 Août	9:00 – 12:00	Observation internationale des élections (Francophonie, Union Européenne, Nations Unies, etc.)	<i>Pr. Dodzi Komla KOKOROKO</i>
	12:00 – 14:00	DEJEUNER	
	14:00 – 17:00	Observation régionale des élections: exemples de l'Union Africaine et des organisations régionales (CEDEAO, SADC, EAC...)	<i>Dr. Chidi Anselm ODINKALU & Me Ibrahima KANE</i>
Mardi 5 Août	9:00 – 12:00	Les élus: la question des mandats électoraux	<i>Pr. Alain Didier OLINGA</i>
	12:00 – 14:00	DEJEUNER	
	14:00 – 17:00	Elections et Financement	<i>Pr. Janvier ONANA</i>
Mercredi 6 Août	9:00 – 12:00	Evaluation (facultative)	
Vendredi 7 Août Séance de Clôture	9:30	Cérémonie de remise des Certificats et Diplômes	
	10:45	Mot de remerciement	<i>Agnès EBO'O</i>
	11:00	Allocution de clôture	<i>Antoine EYEBE, Président du Conseil d'Administration d'IGC</i>
	12:00	DEJEUNER DE CLOTURE	

Chaque session dure trois heures, laissant le temps aux échanges entre les intervenants et les élèves, ce qui permet de donner un caractère réellement interactif aux cours.

ADMISSION

L'admission à l'Académie de Droit Constitutionnel en Afrique est ouverte aux participants d'horizons divers, notamment les agents administratifs, les chercheurs et universitaires, les étudiants de second cycle, les praticiens du droit, les personnels d'ONG et toutes autres personnes intéressées par la théorie et la pratique du droit constitutionnel, et aux relations entre le droit constitutionnel, les droits des citoyens et le fonctionnement des institutions.

Critères d'admission

La sélection sera faite sur la base de l'ordre de réception des demandes d'admission, pour les candidats qui remplissent les critères suivants :

- Définir clairement vos objectifs et vos motivations à participer à l'Académie, et indiquer ce que vous pensez apporter aux autres auditeurs ;
- Indiquer la façon dont vous espérez intégrer les expériences et enseignements acquis;
- Maîtriser l'anglais et/ou le français écrit et parlé;
- Expérience en matière constitutionnelle ou électorale ou de protection et promotion des droits de l'homme (pour les professionnels) ou intérêt pour ces questions (les étudiants et chercheurs).

Informations complémentaires à joindre à votre formulaire d'inscription dûment rempli :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Deux lettres de recommandation de personnes dont l'une au moins devra être une institution ou un professeur reconnu, indiquant : depuis combien de temps vous connaissent-ils ? A quel titre ont-ils observé votre travail, la nature de votre travail ? Et, selon eux, de quelle manière la formation que vous demandez sera-t-elle utile à votre travail ou à votre projet universitaire ou professionnel ? Pour les candidats non boursiers, une seule lettre de recommandation, remplissant les critères ci-dessus exigés, sera nécessaire.

Frais d'inscription pour la session 2008

- **200 Dollars US** pour l'inscription (inclut le matériel de formation) pour tous les candidats, à payer avant le 15 juillet 2008.

Bourses

- Un nombre limité de bourses est disponible pour les candidats particulièrement motivés, qui peuvent démontrer une capacité à participer activement aux discussions de l'Académie. Les candidatures féminines, des jeunes leaders et des leaders d'associations de personnes marginalisées et défavorisées qui satisfont les critères d'admission, sont particulièrement encouragées.
- Un nombre limité de bourses est également disponible pour les représentants de médias qui souhaitent poursuivre les objectifs de diffusion du droit constitutionnel.

Le montant total de la bourse est de 1215 Dollars US pour les candidats résidant hors de Yaoundé (ce montant comprend l'hébergement, le transport local et les frais de subsistance) **et 500 Dollars US pour ceux résidant à Yaoundé** (comprend le transport local et les frais de subsistance). Les frais d'inscription et de matériel (200 Dollars US) seront déduits du montant total de la bourse pour tous les bénéficiaires.

Les auditeurs n'ayant pas obtenu de bourse mais qui désirent néanmoins participer aux Cours de l'Académie devront régler les droits d'inscription au plus tard le 15 juillet 2008.

Coûts estimatifs

Description	Coût unitaire	Coût Total (13 jours)	Candidat auto-financé Non Résident Yaoundé	Candidat auto-financé Résident Yaoundé	Boursier Non Résident Yaoundé	Boursier Résident Yaoundé
Inscription & Matériel	200	200	200	200	200	200
Hébergement*	55	715	715	N/A	715	N/A
Transport intra-urbain** & Subsistance	25	300	300	N/A	300	300
Total		1215	1215	200	1215	500

NB: les coûts sont indiqués en Dollars US, au taux de change de 1\$= 400 FCFA

*: Les montants sont indicatifs (sauf frais d'inscription & matériel). Des tarifs préférentiels seront négociés auprès des hôtels pour tous les étudiants de l'Académie. Les candidats pourront faire leurs propres arrangements pour l'hébergement; néanmoins il est vivement recommandé d'obtenir l'assistance de IGC pour effectuer les réservations d'hôtel, car les hôtels offrant des tarifs abordables à Yaoundé n'offrent pas nécessairement une sécurité suffisante.

** : les frais de transport ci-dessous se réfèrent aux frais de transport intra-urbain à Yaoundé. Pour les candidats résidant au Cameroun mais hors de Yaoundé et les étudiants internationaux, les frais de transport sont en principe à la charge des candidats, même boursiers. Toutefois, une assistance pourra être apportée pour le transport intra-urbain ou international, dans des cas spéciaux. Veillez-nous contacter avant le 5 juillet 2008 pour plus de détails.

EVALUATION FINALE

Les bénéficiaires de bourse sont requis de se soumettre à une évaluation finale. Les candidats boursiers pourront exceptionnellement demander à ne pas prendre part à l'évaluation. Une demande motivée devra alors être adressée au *Registrar* de l'Académie au début des cours.

L'évaluation finale est facultative pour les candidats non-boursiers.

Visas d'entrée au Cameroun

Si vous devez obtenir un visa auprès de l'Ambassade ou du Haut Commissariat du Cameroun dans votre pays, merci de nous contacter dans les plus brefs délais.

ACADEMIE DE DROIT CONSTITUTIONNEL EN AFRIQUE

SESSION 2008 (Yaoundé, 28 Juillet – 7 Août)

BIOGRAPHIES INTERVENANTS

(1) Jean-Louis ATANGANA AMOUGOU est Agrégé des Facultés de Droit (Spécialité droit public et science politique, CAMES – novembre 2007). Il enseigne actuellement le droit international public à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé. Il est enseignant invité des Universités Paris II-Panthéon-Assas et Jean Moulin-Lyon III. Ses recherches portent notamment sur la théorie générale de l'Etat, le droit constitutionnel comparé, le droit international public notamment le contentieux international et le droit international des droits de l'homme. Membre de l'Association française des constitutionnalistes, il est actuellement Directeur adjoint de l'IRIC (Institut des Relations Internationales du Cameroun) et directeur du CEDIC (Centre d'Etudes et de Recherche en Droit International et Communautaire)

Il est par ailleurs membre de la Commission Mixte Cameroun-Nigéria pour la mise en œuvre de l'arrêt de la CIJ du 10 octobre 2002. Le professeur Jean-Louis ATANGANA AMOUGOU prépare actuellement un ouvrage sur *la Pratique et la Jurisprudence de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*.

(2) Bernard-Raymond GUIMDO NDONGMO est Maître de conférences en droit public à la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II. Il est Lauréat du Concours d'Agrégation du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES – novembre 2007, Spécialité Droit public et science politique). Il est également enseignant associé à l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC).

Ses travaux de recherche sont notamment consacrés à la théorie générale du droit constitutionnel et au droit constitutionnel des collectivités territoriales. Parmi de nombreuses publications dans des revues scientifiques nationales et internationales, on peut citer :

- « Constitution et décentralisation au Cameroun depuis la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 », *Revue juridique et politique des Etats francophones* 2005 (2)
- « La responsabilité politique du gouvernement dans la Constitution camerounaise », *Revue de la recherche juridique – Droit prospectif* 2007 (4)

Le Pr GUIMDO NDONGMO est notamment membre du Comité scientifique de la Revue *Juridis*, du Conseil scientifique des Cahiers africains des droits de l'homme publiés par l'Association pour la promotion des droits de l'homme en Afrique centrale (UCAC), du Centre d'études et de recherches : Fondements du droit public de l'Université de Cergy-Pontoise.

(3) Emmanuel KAM-YOGO est diplômé successivement de la Faculté de droit et des sciences économiques de Yaoundé, de l'Académie de droit international de La Haye (boursier du Centre d'Etude et de Recherche de Droit International et de Relations Internationales), de l'Université de Frankfurt/Main (boursier de la *Deutscher Akademischer Austauschdienst*) de l'Université de Leiden aux Pays-Bas (boursier de l'Institut *E.M. Meijers*) où il a obtenu un PhD sur *La protection de l'environnement dans la coopération entre la Communauté européenne et les Etats du Groupe ACP*.

Dr KAM YOGO est actuellement Chargé de cours à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Douala depuis 2002. Il assure notamment les cours de droit international économique et de

droit de l'environnement. Depuis 2005, il est Chargé de cours associé à l'IRIC (Institut des Relations internationales du Cameroun).

Ses publications portent notamment sur le droit constitutionnel, le droit international public et le droit de l'environnement. Parallèlement à ses activités d'enseignement, Emmanuel KAM YOGO exerce comme Consultant indépendant pour certaines agences de coopération au développement et certaines Organisations non gouvernementales (ONG). Il est membre de l'*International Law Association* et membre du Conseil d'administration d'IGC, en qualité de Trésorier.

(4) Ibrahima KANE est avocat auprès des barreaux sénégalais et français. Pendant six ans, il a dirigé un programme sur les droits de l'homme avec une attention particulière sur l'éducation du public et les droits de la femme dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Cap Vert, République de Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal). Il est membre fondateur de la RADDHO, une organisation de droits de l'homme basée à Dakar au Sénégal. Il a été Juriste Senior à INTERIGHTS de 1997 à 2007, avant de rejoindre l'Open Society Institute for East Africa (OSIEA) à la fin de l'année 2007.

Ses principaux centres d'intérêt sont les droits économiques, sociaux et culturels, les questions de procès équitable et d'accès à la justice, les droits des femmes, les droits collectifs en Afrique et les organismes régionaux de protection des droits de l'homme. Depuis 2005, il est Professeur associé à la Faculté de droit de l'Université d'Essex en Grande Bretagne, et a publié de nombreux articles sur l'Union Africaine, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la protection des droits de l'homme par les Communautés économiques régionales. Me KANE collabore étroitement depuis huit ans avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

(5) Dodzi KOKOROKO est Agrégé des Facultés de droit (Spécialité droit public et science politique, CAMES – novembre 2007). Il est titulaire d'une Chaire de Professeur agrégé de droit public et de science politique à la Faculté de droit de Lomé au Togo. Il a le statut de Professeur associé à l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) et d'Abomey-Calavi.

Ses recherches portent notamment sur le droit international, le droit constitutionnel jurisprudentiel et les droits et libertés fondamentaux. Il est l'auteur d'une thèse de doctorat en droit public intitulée «*Contribution à l'étude de l'observation internationale des élections*» couronnée par le Prix de thèse de l'Académie des Sciences Morales et Politiques de Paris en 2005. Dans cette dynamique, il a aussi consacré plusieurs articles à la problématique des élections libres, à la cristallisation du principe de légitimité démocratique en droit international et au néo-constitutionnalisme africain.

Le Pr KOKOROKO est par ailleurs Directeur de l'Institut de droit public de la Faculté de droit de Lomé et expert électoral auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Dans cette optique, il a réalisé plusieurs expertises électorales (Haïti, Comores, Géorgie) et participé à des missions d'observation internationale des élections en Haïti, au Bénin, aux Comores, en RDC, en Moldavie et en Macédoine.

(6) Narcisse MOUELLE KOMBI est Professeur titulaire des Universités, Agrégé des Facultés de droit. Il a fait des études de droit public et de science politique aux Universités de Yaoundé, Strasbourg III, Paris II-Panthéon Assas et Paris V-René Descartes. Il a été reçu Major au très prestigieux Concours d'Agrégation du conseil Africain et Malgache de l'enseignement supérieur (CAMES) en novembre 2001.

Il a respectivement été : de 1995 à 2003, Chargé d'études à la Présidence de la République du Cameroun ; puis, de 2003 à 2005, Doyen de la Faculté des sciences Juridiques et politiques de l'Université de Douala et Directeur de l'Ecole doctorale de droit et sciences politique de la même Université. Il assume les fonctions de Directeur de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), ainsi que de Chef de département de droit public international et communautaire à l'Université de Yaoundé II.

Narcisse MOUELLE KOMBI, qui est également professeur invité de l'Université Jean Moulin – Lyon III, a effectué plusieurs missions d'enseignement et de recherche en Europe et en Asie.

Il est par ailleurs Membre de la Commission des droits de l'homme et des libertés du Cameroun dont il préside la Sous-commission des droits civils et politiques.

Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques dont trois ouvrages sur *Les impératifs du droit International*, Editions du CRAC, Yaoundé, 1996 ; *La politique étrangère du Cameroun*, Editions L'Harmattan, Paris, 1996, 240 p. et *La Guerre préventive et le droit International*, Paris, Dianoi'a, 2006, 142 p, ainsi que d'une quinzaine d'articles dans des revues scientifiques africaines et européennes.

(7) Marcelin NGUELE ABADA est Maître de conférences en droit public à la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II. Il est Lauréat du Concours d'Agrégation du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES – novembre 2007, Spécialité Droit public et science politique). Il est également enseignant associé à Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC).

Ses recherches se rapportent principalement à la théorie générale de l'Etat, aux processus de démocratisation dans les Etats en transition ou encore au droit et au contentieux constitutionnels. Il a ainsi soutenu une thèse de doctorat en droit public sur *Etat de droit et démocratisation – contribution à l'étude de l'évolution politique et constitutionnelle au Cameroun* (Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 1995). L'une de ses dernières contributions porte sur « Le contrôle de la constitutionnalité des lois au Cameroun », in Alain ONDOUA (dir.), *La Constitution camerounaise du 18 janvier 1996 : bilan et perspectives*, Afrédit éd., 2007, p. 45.

Le Pr NGUELE ABADA est membre du Département de théorie du droit, épistémologie et droit comparé (Université de Yaoundé II), du Centre d'études juridiques et politiques du monde africain (Université de Paris I-Panthéon Sorbonne), du Centre de recherches en droits de l'homme (Universités de Rouen et de Paris Sud). Il exerce par ailleurs les fonctions d'Attaché auprès des services du Premier ministre du Cameroun.

(8) Dr Chidi Anselm ODINKALU est Juriste Senior à l'Open Society Justice Initiatives (OSJI). Il est également Professeur de droit (Harvard Law School, Cambridge, Massachussets). Il est avocat au Barreau du Nigeria.

Avant de rejoindre l'OSJI, il a travaillé comme Juriste Senior à INTERIGHTS à Londres, où il était responsable pour l'Afrique et le Moyen-Orient, et Conseiller en droits de l'homme auprès de la Mission d'Observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), et Visiteur international au Centre Brandeis pour l'Ethique, la Justice et la Vie Publique (Université de Brandeis, Waltham, Massachussets).

Dr ODINKALU est l'auteur de nombreuses publications sur divers sujets de droit international, droits de l'homme et droit économique, ainsi que sur les questions de politiques publiques et économie politique concernant les pays africains. Il est régulièrement invité à conseiller de nombreuses institutions internationales et multilatérales sur les questions de politiques pour l'Afrique, notamment la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou

encore le Forum Economique Mondial. Il a été Consultant pour la Banque Mondiale, et est Conseiller à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Dr ODINKALU dispose d'un vaste réseau de contacts à travers l'Afrique, développé au cours de plusieurs années de pratique dans le domaine des droits de l'homme et de justice sociale en Afrique. Il est associé à plusieurs Organisations non gouvernementales (ONG) et institutions académiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique. Il est membre du Conseil d'administration de l'Institut International Africain à l'Université de Londres, et membre du Conseil pour les Droits de l'Homme du Centre Carnegie pour l'Ethique et les Affaires Internationales, et membre du Conseil d'administration du Fonds Mondial pour les Droits de l'Homme.

En mars 2008, M. Odinkalu a soutenu une thèse intitulée « *Intégration régionale et droits de l'homme en Afrique* » à la London School of Economics (LSE).

(9) Alain Didier OLINGA est Maître de conférences en droit public à l'Institut des relations internationales du Cameroun (Université de Yaoundé II). Il consacre principalement ses recherches au droit constitutionnel, au droit électoral, au droit international public notamment au droit international et africain des droits de l'homme.

Parmi ses nombreux ouvrages et articles, on peut notamment citer:

- *L'ONEL. Réflexions sur la loi camerounaise du 19 décembre 2000 portant création d'un Observatoire national des élections*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001, 74p ;
- *La Constitution de la République du Cameroun*, Yaoundé, Les éditions Terre africaine et Presses de l'UCAC, 2006, 326p;
- *Le nouvel environnement juridique et institutionnel des élections au Cameroun*, Yaoundé, Presses universitaires d'Afrique, 2007, 127p.

Le Pr OLINGA est par ailleurs chef du Département de droit international de l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC).

(10) Janvier ONANA est Professeur Agrégé de droit public et de science politique (CAMES-novembre 2005). Il est Chef de Département de Science politique et Vice-Doyen à la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université de Douala. Directeur scientifique de l'OMUPAC (Observatoire des mutations politiques en Afrique centrale – Université de Douala), le Pr ONANA est par ailleurs Directeur d'études associé à l'EHESS de Paris, et membre de nombreuses sociétés savantes, parmi lesquelles le GRAF (Boston University) et le Réseau ACTEURS EMERGENTS (EHESS Paris – MSH Paris).

Auteur d'un ouvrage issu de sa thèse de Doctorat, intitulé *Le sacre des indigènes évolués, essai sur la professionnalisation politique* (Paris, Dianopia, 2004, 308 pages), le Pr. ONANA a publié de nombreux articles sur l'épistémologie de la science politique africaniste. Ses recherches actuelles portent notamment sur la sociologie des droits politiques africains.

(11) Alain ONDOUA est Agrégé des Facultés de droit (Lauréat du Concours national français d'Agrégation de l'enseignement supérieur en vue du recrutement de Professeurs des Universités en droit public). Il est titulaire d'une Chaire de Professeur de droit public à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges. Il a le statut de Professeur associé à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris - 1^{er} Cycle de Poitiers : Amérique latine, Espagne, Portugal).

Ses recherches portent notamment sur la théorie générale de l'Etat, le droit constitutionnel comparé et les rapports normatifs entre droit de l'intégration et droits nationaux.

Il a dans ce cadre publié un ouvrage, issu de sa thèse de doctorat en droit public, sur *L'étude des rapports entre le droit communautaire et la Constitution en France*, L'Harmattan, collection «Logiques Juridiques», 2001. A en outre été publié sous sa direction un ouvrage collectif intitulé *La Constitution camerounaise du 18 janvier 1996: bilan et perspectives*, Afrédit éditions, octobre 2007 (Actes du Séminaire organisé par Initiatives de Gouvernance Citoyenne – IGC, les 17, 18 et 19 janvier 2007 au Centre Jean XXIII de Mvolyé). Il a en outre publié de nombreux articles dans les revues juridiques nationales et internationales à comité de lecture.

Le Pr ONDOUA est par ailleurs Vice-président du Conseil d'administration d'IGC et Directeur scientifique de l'Académie de droit constitutionnel.

(12) Guy ROSSATANGA-RIGNAULT est Professeur titulaire de Droit public et de Science politique à La Faculté de Droit et de Sciences économiques de l'Université Omar BONGO (Libreville). Il assure, depuis 1996, les fonctions de Président de la Fondation RAPONDA-WALKER pour la Science et la Culture.

Ses travaux de recherche portent essentiellement sur la Sociologie politique, les Grands problèmes politiques contemporains et l'Anthropologie politique et juridique. Il a, à cet effet, notamment publié : *L'Etat au Gabon : histoire et institutions*, coll. Droit-politique-économie, Libreville, éd. Raponda-Walker, 2000, 486p ; et *Introduction à la sociologie politique*, coll. L'Essentiel, éd. Dianoïa et Raponda-Walker, 2007, 100p.

Le Pr Guy ROSSANTAGA-RIGNAULT est par ailleurs Consultant et Haut Représentant du Président de la République gabonaise, chargé des relations internationales.

(13) Alioune Tine est Président de la RADDHO (Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme), dont le siège se trouve à Dakar au Sénégal. Il enseigne la Littérature africaine, la Sémiologie de la communication et des textes à l'Université Cheikh Anta Diop depuis 1981, et au CESTI (Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information) depuis 1984.

Il est l'auteur de nombreuses publications et a contribué à plusieurs ouvrages sur la littérature africaine, la politique et les droits de l'homme. Il est membre fondateur du Syndicat de l'Enseignement Supérieur au Sénégal (SAES).

M. Tine a coordonné pour l'Afrique et toute la diaspora noire la Conférence mondiale contre le Racisme à Durban en 2001. Il coordonne en outre toutes les activités liées au processus électoral à la RADDHO au Sénégal et en Afrique de l'Ouest; il a fait des médiations dans ce cadre entre le Président Abdou Diouf et Abdoulaye Wade pour la reconnaissance des résultats en 2000. Il a également fait la médiation pour la reconnaissance des résultats de l'élection présidentielle en Guinée Bissau en 2005;

Il a participé à plusieurs missions électorales internationales de l'OIF, de la CEDEAO, et a récemment été nommé Facilitateur international du processus électoral en Cote d'Ivoire par la Société civile ivoirienne.